



# NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026 DE LA COMMUNE DE MEURSAC

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été voté le mardi 03 mars 2026 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

La présente note est consultable sur le site de la mairie.

## ➤ ELEMENTS DE CONTEXTE

La population de notre commune progresse depuis plusieurs années. MEURSAC compte 1 595 habitants (population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2025 en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026).

Notre commune possède :

- Un groupe scolaire accueillant 141 enfants de la maternelle à la primaire
- Un cabinet médical communal
- Une pharmacie
- Une agence postale communale
- Un bureau de tabac-presse communal
- Vingt-trois logements communaux
- Des commerces de proximité (boulangerie communale, magasin coop, boucherie communale, restaurant communal, coiffeur, garage automobile, etc.)
- Une entreprise de scierie
- Des artisans, des producteurs fermiers, etc.

## ➤ PRIORITE DU BUDGET

Le projet du budget primitif 2026 a été établi avec la volonté de :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux administrés
- de ne pas augmenter la fiscalité
- d'investir en fonction de notre capacité d'autofinancement.
- mobiliser des subventions auprès de l'Etat et du Conseil Départemental chaque fois que possible.

## ➤ RESSOURCES ET CHARGES DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

### **I – SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

#### **Généralités**

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

#### **Pour notre commune**

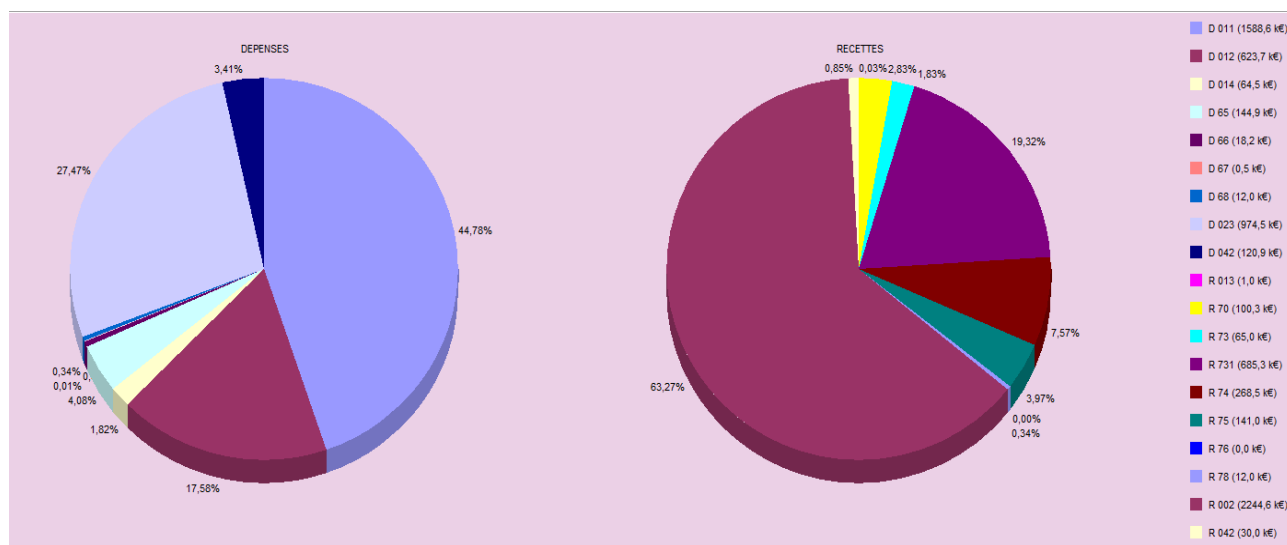
Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les salaires du personnel communal, les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, les participations aux syndicats, les intérêts des emprunts...

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, salle des fêtes, mini-golf...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, aux versements des loyers de nos 23 logements communaux et commerces, etc.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

La section de fonctionnement s'équilibre à 3 547 775,66 € soit un budget en augmentation de 12,92 % par rapport à celui de 2025 (3 141 868,41 €).

### Vue d'ensemble prévisionnelle par chapitre de fonctionnement en dépense et recette 2026



#### Dépenses prévisionnelles de fonctionnement

Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	1 588 632,45
012	Charges de personnel et frais assimilés	623 650,00
014	Atténuations de produits	64 500,00
65	Autres charges de gestion courante	144 864,80
66	Charges financières	18 200,00
67	Charges spécifiques	500,00
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	12 000,00
023	Virement à la section d'investissement	974 532,41
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	120 896,00
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>3 547 775,66</b>

#### Recettes prévisionnelles de fonctionnement

Chapitre	Désignation	Montant
013	Atténuations de charges	1 000,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	100 340,00
73	Impôts et taxes	65 000,00
731	Impositions directes	685 300,00
74	Dotations et participations	268 534,80
75	Autres produits de gestion courante	141 000,00
76	Produits financiers	5,00
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et prov	12 000,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	2 244 595,86
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 000,00
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>3 547 775,66</b>

## II – SECTION D'INVESTISSEMENT :

### Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen et long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau logement, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

### Pour notre commune

Les dépenses d'investissement font varier la valeur ou la consistance du patrimoine de notre collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, de véhicules, de biens immobiliers, d'études de travaux soit sur des structures existantes ou en cours de création.

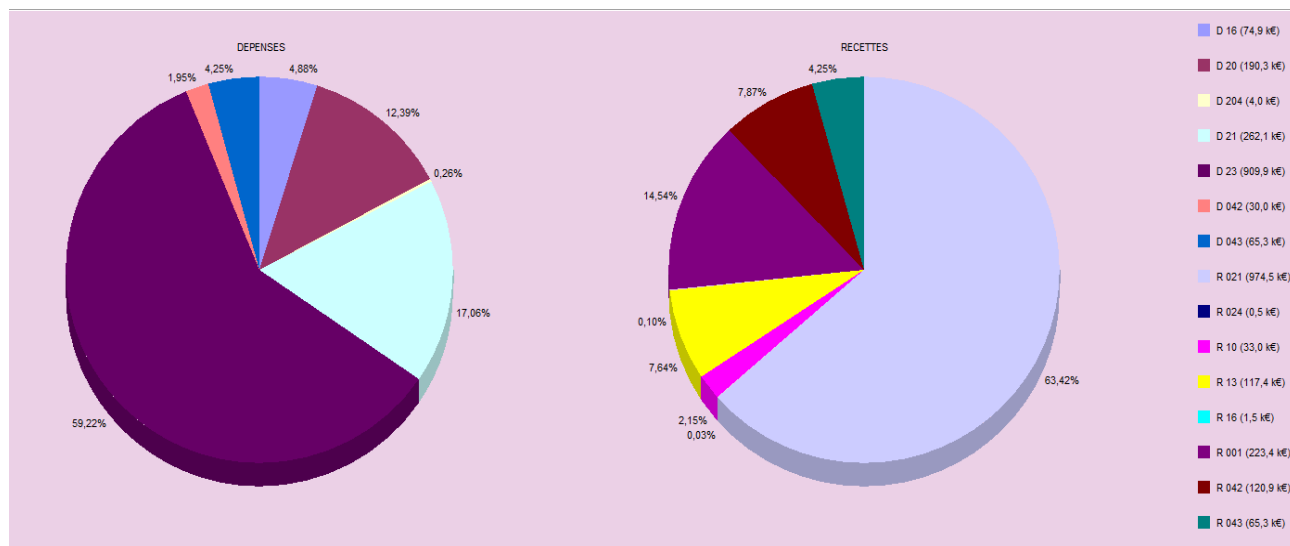
Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants :

▪ Réhabilitation d'un logement 3B rue du Centre de Loisirs	53 000,00 €
▪ Installation d'une réserve incendie « chez Veillet »	20 000,00 €
▪ Terminer la création du logement communal au 4, rue du Centre de Loisirs	30 000,00 €
▪ Débuter la réhabilitation d'un bâtiment 1 Place du 19 mars 1962	800 000,00 €
▪ L'étude de faisabilité et travaux de l'ouvrage d'art « Chez Suire »	95 000,00 €
▪ Réfection du tableau électrique du logement 3 C rue du Centre de Loisirs	1 000,00 €
▪ Installation d'une centrale attentat au groupe scolaire	8 000,00 €
▪ Réfection du laboratoire de la boucherie	20 000,00 €
▪ Achat d'un lave-vaisselle pour la salle des fêtes	7 000,00 €
▪ Acquisition de chaises pour les événements extérieurs	2 500,00 €
▪ Achat d'une remorque pour les services techniques	1 500,00 €
▪ Installation d'une nouvelle porte et d'un accès sécurisé pour le court de Tennis	5 000,00 €

Les recettes d'investissement sont constituées principalement par des recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

La section d'investissement s'équilibre à 1 536 551,49 € soit un budget en baisse de 28,37 % par rapport à celui de 2025 (1 97 009,84€).

## Vue d'ensemble prévisionnelle par chapitre d'investissement en dépense et recette 2026



<i>Dépenses prévisionnelles d'investissement</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
16	Emprunts et dettes assimilés	74 918,72
20	Immobilisations incorporelles	190 340,55
204	Subventions d'équipement versées	4 000,00
21	Immobilisations corporelles	262 080,00
23	Immobilisations en cours	909 871,67
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 000,00
041	Opérations patrimoniales	65 340,55
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 536 551,49</b>

<i>Recettes prévisionnelles d'investissement</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
10	Dotations, fonds divers et réserves	33 000,00
13	Subventions d'investissement reçues	117 377,74
16	Emprunts et dettes assimilés	1 500,00
001	Excédent d'investissement reporté	223 404,79
021	Virement de la section de fonctionnement	974 532,41
024	Produits des cessions d'immobilisations	500,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	120 896,00
041	Opérations patrimoniales	65 340,55
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 536 551,49</b>

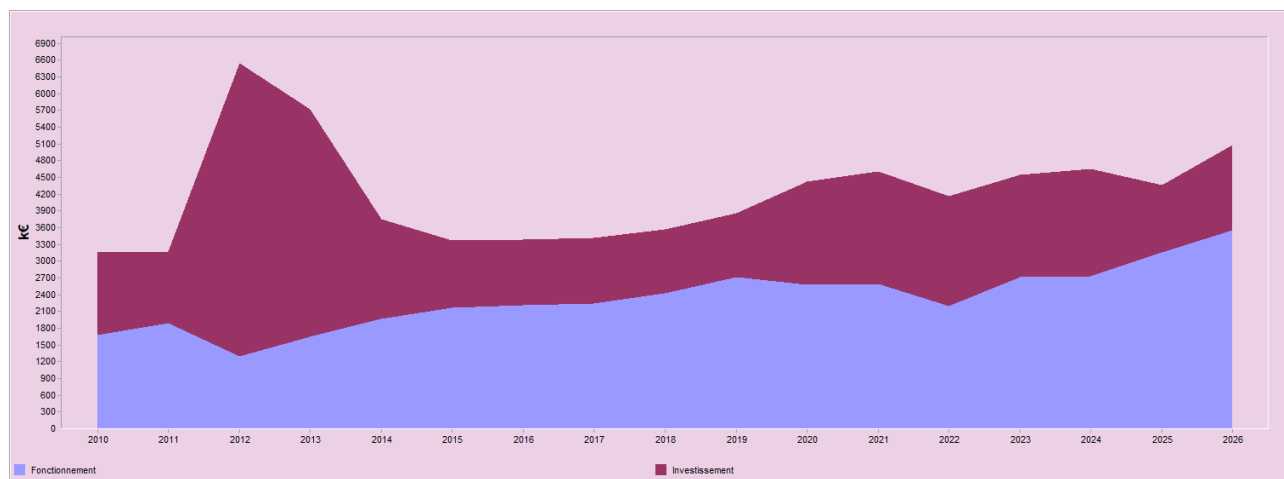
## Détail des opérations d'investissement – Dépenses 2026

<i>Opérations d'équipement</i>		
<i>Opération d'équipement</i>	<i>Désignation</i>	<i>Budget</i>
101	MAIRIE	21 200,00
105	BATIMENTS LOCATIFS	21 500,00
106	EQUIPEMENTS SPORTIFS	12 000,00
110	VOIRIE	112 000,00
20	SERVICES TECHNIQUES	7 700,00
31	EGLISE	5 000,00
32	SALLE DES FETES	20 000,00
36	BOUCHERIE	20 000,00
39	CABINET MEDICAL	1 200,00
42	GROUPE SCOLAIRE	18 458,58
47	CAFÉ-RESTAURANT	8 000,00
50	SALLE MULTI ACTIVITES	1 000,00
53	VENTE DE TERRAINS	15 000,00
58	DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE	20 540,00
60	PARKING PLACE DU CHAMP DE FOIRE	1 000,00
66	LOGEMENT 1, RUE DU CENTRE DE LOISIRS	3 752,00
69	AIRE DE CAMPING-CAR	1 840,00
70	MAGASIN D'ALIMENTATION	902 201,10
71	REHABILITATION LOG 4 RUE DU CENTRE DE LOISIRS	106 600,54
72	REHABILITATION LOG 3B RUE DU CENTRE DE LOISIRS	53 000,00
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 350 992,22</b>

## Détail des opérations d'investissement - Recettes 2026

<i>Opérations d'équipement</i>		
<i>Opération d'équipement</i>	<i>Désignation</i>	<i>Budget</i>
42	GROUPE SCOLAIRE	83 377,74
71	REHABILITATION LOG 4 RUE DU CENTRE DE LOISIRS	34 000,00
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>117 377,74</b>

## Evolution des dépenses depuis 2010



<i>Evolution prévisionnelle des dépenses</i>				
<i>Année</i>	<i>Fonctionnement</i>	<i>% évolution fonc.</i>	<i>Investissement</i>	<i>% évolution invest.</i>
2010	1 681 238,34		1 472 436,83	
2011	1 896 178,75	12,78%	1 280 279,51	-13,05%
2012	1 301 666,16	-31,35%	5 236 257,64	308,99%
2013	1 647 708,27	26,58%	4 078 299,00	-22,11%
2014	1 970 943,08	19,62%	1 779 990,08	-56,35%
2015	2 164 844,13	9,84%	1 200 695,01	-32,54%
2016	2 216 403,55	2,38%	1 168 693,55	-2,67%
2017	2 245 503,77	1,31%	1 165 372,31	-0,28%
2018	2 431 298,89	8,27%	1 131 473,17	-2,91%
2019	2 714 139,16	11,63%	1 142 402,07	0,97%
2020	2 570 006,23	-5,31%	1 851 859,70	62,10%
2021	2 594 508,81	0,95%	2 007 575,40	8,41%
2022	2 197 263,56	-15,31%	1 966 955,62	-2,02%
2023	2 711 580,79	23,41%	1 836 552,95	-6,63%
2024	2 731 419,24	0,73%	1 912 688,55	4,15%
2025	3 155 480,60	15,53%	1 210 622,03	-36,71%
2026	3 547 775,66	12,43%	1 536 551,49	26,92%
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>39 777 958,99</b>		<b>31 978 704,91</b>	

➤ **NIVEAU DE L'EPARGNE BRUTE ET NETTE (CAF)**

Sur la base de l'année 2025 :

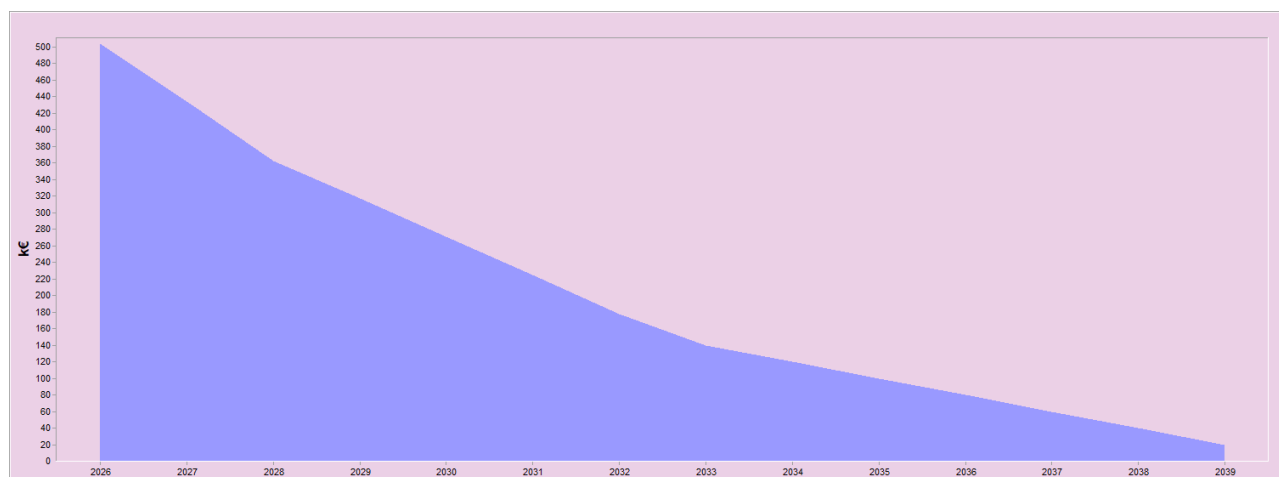
- CAF brute : 478 919,00 €

➤ **NIVEAU D'ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITE**

L'endettement des comptes sur la base de l'année 2025 :

- 1641 : 503 794,76 €
- 165 : 13 868,95 €

**Evolution de l'encours de la dette par année de 2026 à 2039**



<i>Evolution de l'encours de la dette</i>	
<i>Année</i>	<i>Capital restant dû</i>
2026	503 794,79
2027	433 876,07
2028	362 542,45
2029	316 921,63
2030	270 902,69
2031	224 479,34
2032	177 645,20
2033	140 000,00
2034	120 000,00
2035	100 000,00
2036	80 000,00
2037	60 000,00
2038	40 000,00
2039	20 000,00

### ➤ **CAPACITE DE DESENDETTEMENT**

Encours de dette au 31/12/2025 :

- CAF brute : 1,05

Il faudrait consacrer **1,05** année de CAF brute pour rembourser la dette.

La commune dispose d'une trésorerie de plus de 2 millions d'euros permettant de couvrir 1 040 jours de dépenses réelles de fonctionnement, valeur bien supérieure au minimum requis de 30 jours.

### ➤ **NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION**

Le Conseil municipal n'a pas augmenté les taux des trois taxes ci-dessous depuis 2002 à l'occasion du passage à la Taxe Professionnelle Unique (T.P.U.).

Vu la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et le nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements ;

Considérant que depuis 2020, le taux de taxe d'habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus consécutivement à la réforme de la fiscalité directe locale.

Considérant qu'à partir de 2023, le taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Le Conseil municipal n'a pas reçu les bases d'imposition pour 2026 donc reporte à une prochaine séance le vote des taux d'imposition.

➤ **EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE ET CHARGES DU PERSONNEL**

L'effectif de la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2026 est de 10 agents titulaires et 3 contractuels.

Les charges prévisionnelles du personnel s'élèvent à 623 650,00 €

Le Maire,  
Jean-Michel CHATELIER